

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-quatre avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BELLIS Gilles, M. BRUNETEAU Paul, Mme SEGRETAIN Céline et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : M. DUBRAY Cédric, M. LECOINTE Didier et Mme GARNIER Arlette.

Date de convocation : 17/04/2015

Date d'affichage : 18/04/2015

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 8

M. BELLIS Gilles a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 20 mars 2015.

### **OBJET : DELIBERATION N°2015-30 : PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2015**

Monsieur le Maire présente la proposition du programme voirie 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de réaliser en 2015 des travaux de voirie (reprofilage chaussée enduit sandwich) sur les chemins communaux suivants soit environ 1250 m<sup>2</sup> :

- une partie du CR de la Grande Loge
- une partie de la VC 7 des Caves

- **DONNE SON ACCORD** pour effectuer également environ 160 m<sup>2</sup> de points à temps sur les chemins communaux ;

- **ACCEPTE** que ces travaux soient réalisés dans le cadre du marché voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N° 2015-31: TARIF ASSAINISSEMENT 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance assainissement 2015 à 0.70€/m<sup>3</sup> d'eau consommée.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui sera facturée en même temps que la redevance assainissement, est de 0.190€/m<sup>3</sup> pour l'année 2015.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2015-32 : PARTICIPATION FRAIS ECOLES PUBLIQUES MESLAY DU MAINE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis 2001, la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Meslay du Maine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le montant de 563.19 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015 soit une participation totale de 7884.64 €, étant précisé que les clauses relatives aux modalités de révision de cette participation restent inchangées.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N° 2015-33 : TARIFS ENTREES PISCINE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour les entrées à la piscine communale:

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Adulte                   | 2.60 €  |
| - Enfant (moins de 16 ans) | 1.80 €  |
| - Groupe                   | 1.60 €  |
| - Accompagnateur           | 1.40 €  |
| - Carte 10 bains adulte    | 23.50 € |
| - Carte 10 bains enfant    | 16.00 € |
| - Abonnement adulte        | 36.00 € |
| - Abonnement enfant        | 32.00 € |

- hors commune (moins de 16 ans)
- Abonnement enfants 17.00 €
- de la commune (moins de 18 ans)
- Enfants moins de 5 ans gratuit

(enregistré S/Préf le )

## **OBJET : DELIBERATION N°2015-34 : TARIFS VENTE GLACES ET BOISSONS PISCINE**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **FIXE** les tarifs suivants pour la vente de glaces et de boissons à la piscine communale :

- **Glaces** :

-Magnum Infinity	2.10 €
-Magnum double	2.10 €
-Magnum amande	2.00 €
-Magnum blanc	2.00 €
-Magnum classic	2.00 €
-Magnum pink framboise	2.00 €
-Magnum black expresso	2.00 €
-Magnum caramel nuts	1.50 €
-Calippo Shots	2.00 €
-Cornetto	1.00 €
-King Cone	2.00 €
-Push Up Haribo	1.60 €
-Calippo simple	1.50 €
-Rocket	1.00 €
-X-Pop	1.00 €
-Kolorki	0.50 €

- **Boissons:**

- Cola classique 33 cl	1.00 €
- Fruit Shoot Tropical 20 cl	1.00 €
- Eau 50 cl	0.50 €

- **DECIDE** que la vente de boissons (nouveau 2015) sera intégrée à l'objet de la Régie des recettes TOURISME ET LOISIRS ;

- **CHARGE** le Maire de prendre un avenant modificatif de l'objet de cette Régie, prévoyant l'intégration de l'encaissement des recettes liées à la vente de boissons à la piscine communale et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

## **OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2015-35 : MODIFICATION MANDAT LOCATION POUR LE LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE LONGUEFUYE**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agence immobilière IMMO JORRE de Meslay du Maine qui avait proposé de signer un mandat de location pour le logement communal, situé 3 route de Longuefuye, n'existe plus.

C'est la S.A.R.L GUEDON IMMOBILIER qui a repris la gestion de la location.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** que la commune signe un mandat de location avec la S.A.R.L GUEDON IMMOBILIER pour le logement communal situé au 3 route de Longuefuye dont les honoraires seront partagés entre le bailleur et le nouveau locataire ;

- **DONNE SON ACCORD** pour que le loyer soit fixé à 400 euros par mois avec une caution correspondant à un mois de loyer;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

## **OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2015-36 : PROPOSITION ADHESION COMMANDE GROUPEE AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005 fixant le principe d'une accessibilité généralisée, l'échéance du 1er janvier 2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP). Les Communes gestionnaires et propriétaires de ces ERP ont la possibilité de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leurs

établissements après le 1er janvier 2015 en élaborant un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

Il est proposé aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'organiser une commande groupée afin de recruter un bureau d'études compétent en vue de la réalisation des Ad'Ap.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** que la commune adhère à la commande groupée de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour recruter un bureau d'études en vue de la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

**AFFAIRES DIVERSES :**

- **Devis MAINE COUVERTURE pour le remplacement des gouttières des bâtiments communaux** : acceptés par le conseil pour le Centre Socioculturel et le petit préau pour un montant de 2388.65 € HT.
- **Devis MAINE COUVERTURE pour le démoussage des pignons et une façade logements communaux route de longuefuye** : accepté par le conseil pour un montant de 277.30 €.
- **Proposition pour l'achat d'un panneau de basket dans le terrain de tennis** : accepté par le conseil.
- **Inauguration pour les travaux de rénovation de la piscine** : samedi 6 juin à 11h30 parking de la piscine.
- **Prochain Conseil** : vendredi 19 juin.

M. le Maire clôt la séance à 22h00.